

# Le tutorat au lycée

## 🎯 Mise en place du tutorat

**Enjeu** : offrir à chaque élève la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur et de prendre ainsi en main son parcours de formation et d'orientation.

**Mise en œuvre** : Le tutorat, intégré au projet d'établissement après consultation du conseil pédagogique, est assuré par des enseignants, dont les documentalistes ou des conseillers principaux d'éducation, sur la base du volontariat.

Il s'exerce :

- tout au long de la scolarité de l'élève au lycée ;
- en coopération avec le professeur principal et le conseiller d'orientation-psychologue.

Sauf circonstance particulière, notamment en cas de mutation du tuteur dans un autre établissement, l'élève est suivi par le même tuteur durant toute sa scolarité au lycée.

Dans toute la mesure du possible, les moments où le tuteur rencontre les élèves qu'il suit sont clairement identifiés et mentionnés dans l'emploi du temps des élèves.

## 🎯 Contenus du tutorat et rôle du tuteur

**Enjeu** : créer dans le cadre scolaire des conditions optimisées permettant à l'élève de poursuivre le développement de son autonomie, grâce à un dialogue sur le long terme avec un adulte référent.

**Mise en œuvre** : Il a pour objectif :

- d'aider le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation ;
- d'assurer un suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec les différents acteurs de l'équipe éducative, notamment avec le professeur

principal et le conseiller d'orientation-psychologue, auquel le tuteur ne se substitue pas ;

- de guider l'élève vers les ressources disponibles ;
- d'aider l'élève à s'informer sur les poursuites d'études dans l'enseignement supérieur.

Le tuteur s'attache à créer une dynamique au sein du groupe dont il est responsable.

## 🎯 Pour une meilleure orientation vers le supérieur

**Enjeu** : créer les conditions d'une orientation réfléchie vers l'enseignement supérieur.

**Mise en œuvre** : en lien avec les partenaires de l'orientation, les centres d'information et d'orientation et l'ONISEP, le tutorat doit viser à mettre à profit l'expérience et les compétences acquises :

- regroupées dans le passeport orientation-formation,
- mises en œuvre dans le cadre d'une orientation active en classe de première ;
- développées lors d'entretiens personnalisés d'orientation, conduits par les professeurs principaux avec le concours des conseillers d'orientation-psychologues.

Le tutorat prend en compte l'expérience acquise par l'élève en dehors de l'établissement.

Pour aider l'élève à construire progressivement son parcours d'orientation vers le supérieur, le tutorat s'attache à mettre en synergie les apports de chaque dispositif de l'accompagnement personnalisé : les deux heures d'accompagnement personnalisé, intégrées dans l'horaire de l'élève, les stages de remise à niveau et les stages passerelles.